



Paris, le 05 juin 2018

M. Guillaume PEPY
Président de SNCF Mobilités
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur Le Président,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 25 Mai 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 29 Mai 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que certains points de désaccord subsistent et pour d'autres nous sommes en attente de réponses définitives.

C'est pourquoi, les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction SNCF Mobilités de véritables négociations sur les sujets suivants :

Concernant le déploiement de Mobileo, ce nouvel outil ne doit pas remettre en cause le réseau de vente existant, déjà mis à mal par les suppressions massives de guichets ;

- Réinternalisation de la filiale Transkeo.

Concernant la Traction :

- Respect des dispositions de l'accord OTT et plus précisément de son article 6.3 qui prévoit que « le respect de l'ordre de succession des journées d'un roulement constitue la règle » ;
- Concernant la ligne Belfort-Delle, intégration de la charge de travail TB au sein des roulements de Belfort avec retrait des tâches périphériques telles qu'ouverture des gares, ou entretien des DBR... ;
- Maintien de la Formation CRTT dans son intégralité.

Concernant le domaine matériel

- Technicampus :

Le Domaine MATERIEL doit mettre en œuvre une politique dynamique de formation pour permettre de maîtriser la maintenance des matériels roulants. L'entreprise ambitionne de déménager le Technicampus et de transférer des formations dans le secteur privé. Nous exigeons des formations de proximité et en interne.

- DS MAT et Digitalisation : Nous souhaitons une mise à plat de la formation dans ce domaine, la sauvegarde des éléments papier et une traçabilité tout au long du processus de mise en place, ainsi qu'une analyse sur les effets de l'utilisation des outils connectés sur la santé et le comportement humain, et plus largement une plus grande transparence sur l'utilisation de la digitalisation

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du lundi 11 juin 2018 à 20h00 jusqu'au jeudi 14 juin 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC Mobilités ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

CGT
Laurent BRUN

A black ink signature consisting of a stylized 'L' and 'B' followed by a horizontal line.

UNSA
Roger DILLENSEGER

A black ink signature with a large, stylized 'R' and 'D'.

CFDT
Olivier BOISSOU

A blue ink signature with a stylized 'O' and 'B'.